REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1787**

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Modélisation en 3D du site des théâtres antiques de Fourvière - Autorisation de signer une convention de partenariat culturel

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1787

objet :	**Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Modélisation en 3D du site des théâtres antiques de Fourvière - Autorisation de signer une convention de partenariat culturel**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.31.

Afin de s'appuyer sur l'attractivité des théâtres antiques pour promouvoir l'image du Musée, l'association Historical-Cities.org et la société Evidence 3D ont proposé au Musée de réaliser une modélisation 3D de ce site archéologique et de lui en faire profiter. Elle permettra aux visiteurs de découvrir par voie numérique les vestiges de ce quartier qui fut au cœur de la vie collective de la cité durant 3 siècles.

Ce projet qui a bénéficié des conseils du laboratoire d'applications et recherches en informatique pour l'Architecture de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon et d'un spécialiste de l'antiquité romaine de l'Université Lumière Lyon II, a abouti à une saisie laser 3D de l'ensemble du site des théâtres romains.

À destination du grand public, cette modélisation sera accessible sur divers supports numériques (sites internet du Musée, de l'association Historical-Cities.org) et contribuera au rayonnement touristique de Lyon. En complément, ce relevé de grande précision, de l'ordre de 6 millimètres, en fait également un outil précieux, utilisable à des fins scientifiques par les chercheurs, et également par les équipes du musée, dans le cadre de la gestion du site.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon, la société Evidence 3D et l'association Historical-Cities.org qui organise les contributions réciproques et permet à la Métropole d'exploiter gratuitement les résultats de saisie et de visualisation sous forme de modélisation numérique, les rendant accessibles au public, via le site internet du Musée, notamment.

Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, à compter de la signature des droits de propriété intellectuelle sur les résultats ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1°- Approuve :

a) - le partenariat culturel relatif à la modélisation en 3D du site des théâtres antiques de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, la société Evidence 3D et l'association Historical-Cities.org pour une durée de 2 ans, à compter de la signature des droits de propriété intellectuelle sur les résultats.

2°- Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.